**CONTRAT D’ENGAGEMENT exemple Bertrand d’Argentré Vitré**

*Activités relevant du droit d’auteur*

**ENTRE LES SOUSSIGNÉS**

Nom :

Adresse :

Numéro de sécurité sociale :

Si affilié(e) au régime des artistes auteurs :

N° AGESSA (facultatif):

*Ou*

Si affilié(e) au régime des artistes auteurs d’œuvres graphiques et plastiques :

N° Maison des artistes (facultatif) :

Ci-après dénommé « L’AUTEUR » d’une part,

**ET**

Nom / Raison sociale : LYCEE BERTRAND D’ARGENTRE

Adresse : - 35500 VITRE

N°SIRET :

Représenté par : PROVISEUR

Ci-après dénommé « L’ORGANISATEUR »

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

**Article I – OBJET**

**A - Définition**

L’AUTEUR/L’ILLUSTRATEUR s’engage à réaliser, dans les conditions définies ci-après et dans le cadre du présent contrat, une intervention, qui doit consister en :

1° - lecture publique d'une ou plusieurs de ses œuvres par L’AUTEUR/L’ILLUSTRATEUR

**B – Intervention**

L’AUTEUR s’engage à réaliser, dans les conditions définies ci-après et dans le cadre du présent contrat, 2 HEURES d’intervention auprès des élèves de l’établissement

Jour(s) : -- / -- / ----- ; -- / -- / ----

Arrivée prévue le: -- / -- / ----

Départ prévu le : -- / -- / ----

Nombre et durée des interventions:

**Article II – OBLIGATIONS DE L’ORGANISATEUR**

**A - Transport**

**L’ORGANISATEUR le remboursement des frais de transport** sur la base de l’arrêté du 20 décembre 2013 pris pour l’application du décret n°2006-781 du 03 juillet 2066.  
Depuis son domicile, jusqu’au lieu de l’intervention, pour le trajet aller-retour.

La voie ferroviaire doit être privilégiée, le transport effectué en 2ième classe.  
Si l’auteur souhaite se rendre sur le lieu de l’intervention avec son propre véhicule; L’ORGANISATEUR sera alors tenu de rembourser :

* les frais de péages routiers (sur présentation de justificatifs)
* les frais de carburant sur la base des indemnités kilométriques dont les taux sont fixés dans le décret sus-nommé, depuis son domicile jusqu’au lieu de l’intervention, pour le trajet aller-retour.

**C - Restauration**

L’ORGANISATEUR accueillera au restaurant de l’établissement pendant sa présence dans l’établissement.

**Article III – RÉMUNÉRATION**

L’ORGANISATEURs’engage à verser à L’AUTEUR en contrepartie de son (ses) intervention(s) prévue(s) à l’article I-B, le paiement de ses droits d’auteur, dont le montant s’élève à :

62 € brut horaire

Le paiement devra intervenir dans les trente jours à compter de la date de réception de la note de droits d’auteur.

Tout retard de paiement pourra donner droit, après envoi d’une mise en demeure, à une indemnisation journalière s’élevant à 4% de la somme brute prévue par le présent contrat.

L’ORGANISATEUR s’engage à verser à l’AGESSA o les cotisations sociales correspondant aux charges afférentes aux rémunérations.

Exception faite du cas où L’AUTEUR/L’ILLUSTRATEUR atteste d’une dispense de précompte. Dans ce cas, L’AUTEUR/L’ILLUSTRATEUR devra fournir à L’ORGANISATEUR une attestation annuelle de dispense de précompte, référence S 2062 fournie par l’AGESSA ou la MDA.

Dans tous les cas, la contribution diffuseur de 1,1% reste à la charge de L’ORGANISATEUR.

**Article IV – ASSURANCES**

L’ORGANISATEUR certifie par ce contrat de la souscription d’une police d’assurance de Responsabilité Civile couvrant tous les dommages et les risques du fait des activités qu’il exercera dans les lieux mis à disposition dans le cadre du présent contrat.

**Article IV – RÉSILIATION**

En cas d’inexécution par l’une des Parties de l’une des obligations lui incombant au titre du présent contrat, celui-ci sera résilié de plein droit après mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception restée en tout ou partie sans effet à l’issue d’un délai de trente jours ouvrables, et sous réserve de tous dommages et intérêts auxquels la Partie lésée pourrait prétendre du fait de l’inexécution.

**Article V – LITIGES**

Tout différend pouvant naître à l’occasion du présent contrat sera soumis à une conciliation préalablement à tous recours devant les tribunaux.

Le présent contrat est soumis à la loi française.

**Fait à --------------------, le --/ -- / ----- en 2 exemplaires originaux.**

**L’AUTEUR L’ORGANISATEUR**

***Apposer le tampon de la société et faire précéder les signatures de la mention « lu et approuvé* »**